



Saisie d'un bien immobilier

Par **Lolly974**, le **21/11/2009** à **11:50**

Bonjour,

Mes parents possèdent un terrain, qui est censé me revenir car je suis fille unique!

Hier nous avons eu la surprise de voir dans le journal, la saisie et la vente de ce terrain aux enchères publiques pour le mois de décembre.

Nous supposons que cela concerne la liquidation judiciaire de mon père concernant son restaurant. Le souci est que mes parents étaient séparés à ce moment là, ce que je trouve plus étonnant encore est que le mandataire n'a pas pris contact avec nous et qu'il se permet de saisir le terrain sans même en avisé ma mère.

Nous ne savons pas quoi faire et n'avons pas beaucoup de temps afin de contrer cette vente si possible bien sûre!!!

Si vous pouvez m'aider je vous en remercie d'avance.

Par **superve**, le **14/12/2009** à **23:14**

Bonsoir

La saisie a été ordonnée par le tribunal et l'audience d'orientation a déjà eu lieu. Le juge de l'exécution a ainsi pu lors de cette audience contrôler la régularité et le bien fondé de cette vente.

Si vous souhaitez néanmoins tenter quelque chose, prenez contact avec un avocat, il aura seul qualité pour vous assister et vous représenter.

cordialement